CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

- 1 -

RAPPORT DE LA COMMISSION DU CONSEIL COMMUNAL CHARGEE DE L'ETUDE DU PREAVIS NO 36/91

Concerne: Demande d'un crédit de Fr. 65'000.-pour l'achat et la mise en route d'
une installation de signalisation
lumineuse.

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission, composée de Mme E. Kneubuehler et de MM. P. Hunziker, P. Sieber, K-F. Scheufele et F. Bryand (président), s'est réunie jeudi 4 avril 1991. M. P. Sieber n'a pu participer à cette unique séance et M. Kappeler, Municipal, était présent pour répondre aux différentes questions de la commission.

En complément du préavis municipal, la commission tient à préciser que l'investissement proposé fait partie de l'aménagement définitif du carrefour actuellement à l'étude par le service des routes de l'Etat.

La mise en place "accélérée" d'une signalisation lumineuse est dictée par l'emplacement provisoire de notre service du feu aux Abériaux. Le caratère provisoire de l'installation concerne uniquement le système lié aux interventions des pompiers.

La commission regrette de ne pas disposer de date précise concernant la réfection totale du carrefour, et aurait souhaité, concernant la participation financière de l'Etat, obtenir un montant approximatif voir une lettre d'intention afin de rendre le décompte "Commune/Canton" mois aléatoire.

Cependant, il apparaît évident que le trafic créé par l'accès au complexe des Abériaux, ainsi qu'à la plage de Promenthoux nécessitera l'installation rapide d'un système complet de signalisation lumineuse, et la commission invite, à cet égard la municipalité, à tout mettre en oeuvre pour accélérer les travaux de l'Etat.

La commission s'est d'autre part, assurée que la première étape demandée par la municipalité comporterait un système d'enclenchement des feux sur appel pour les pompiers mais aussi pour les piétons (feux clignotants au repos).

Enfin la commission trouve très élevé le budget de fonctionnement de Fr. 1'000.-- par an, par rapport à l'investissement et au nombre de signaux lumineux.

Conclusions:

Les membres de la commission, signataires de ce rapport, vous proposent, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les Conseillers:

- 1) d'adopter le préavis municipal No 36/91 concernant la demande d'un crédit de Fr. 65'000.-- pour l'achat et la mise en place d'une installation de signalisation lumineuse aux intersections sur la RC 1 b des routes de la Bossière et de Promenthoux (accès au complexe des Abériaux), en première étape d'aménagement du carrefour,
- 2) d'accorder un montant de Fr. 65'000.-- pour la réalisation de ces travaux,
- 3) de financer cette opération selon l'autorisation de la Commission des Finances, conformément aux disposition de l'article 17, lettre h) du Règlement du Conseil communal,
- 4) de porter au budget de fonctionnement, durant 10 ans, la somme de Fr. 6'500.-- par année au titre d'amortissement de cette installation,
- 5) de porter au budget de fonctionnement, chaque année, la somme de Fr. 1'000.-- au titre de frais d'exploitation et d'entretien.

E. Kneubuehler

P. Hunziken

P. Sieber

Prangins, le 8 avril 1991

F. Scheufele

F. Bryand (président)